

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 Janvier 2013.

Présents : MM. BENOIT BERMOND COLARD LOPEZ LORET PERROT SALA SANSEIGNE
Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN

Excusés : Mr BERNARD

Absente : Mme PONS

Secrétaire : Mme JACQUEMAIN

Convocations : 27/12/2012.

1. REMBOURSEMENT FACTURE – COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE

Suite à la demande de Mr PELAEZ, Directeur de l'Ecole Élémentaire Saint Exupéry, Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'une somme de 230 € par école, pour un spectacle de Noël et une somme de 60 € par classe pour un cadeau de Noël sont inscrites au budget communal.

Les factures doivent normalement être envoyées à la Mairie qui se charge du règlement. Afin d'offrir un spectacle intéressant à ses élèves, Mr PELAEZ a fait appel à une compagnie de spectacle et a réglé directement la facture à la compagnie de spectacle.

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que les sommes prévues au budget, soit 530 € ne seront pas versées à la compagnie de spectacle et propose au Conseil Municipal de les verser à la Coopérative Scolaire sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser la somme de 530 € à la coopérative scolaire.

2. ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPA ASSURANCE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA ASSURANCE a fait parvenir un chèque d'un montant de 1.500 € pour le remboursement des frais d'avocat dans l'affaire DUBOIS/Commune de Grandfontaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement du chèque de Groupama Assurance.

3. RECOURS A UN AVOCAT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Besançon par Mr Denis BERNARD concernant le PLU (requête n° TA 1201713-2).

Mr le Maire propose de confier les intérêts de la commune dans cette affaire à Maître Michel LEVIEUX, Avocat à BESANCON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4. CONTRATS DE TRAVAIL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de conclure les contrats de travail suivants :

- Mme Florence MARTIN à raison de 20.40/35^{ème} du 7/1/2013 au 12/7/2013
- Mme Catherine BERSIER à raison de 11 /35^{ème} du 7/1/2013 au 12/4/2013
- Mlle Anaïs CHATELAIN à raison de 32.50/35^{ème} du 7/1/2013 au 15/2/2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de conclure ces contrats et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

5. REGLEMENT D'AFFOUAGE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le règlement d'affouage pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce règlement.

6. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION **A/ D.I.A**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que 3 déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie :

- Maîtres CHEVRIAUX – ROUSSEL, Notaires à ST VIT, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AL n° 72, d'une superficie de 10 ares et appartenant à Mlle PONCET Alvina (Route de la Belle Etoile)
- Maîtres BOCQUENET - KLEBER, Notaire à BESANCON, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AE n° 74, d'une superficie de 16 ares 19 et appartenant à Mr Mme BAILLY Louis (Rue du Lavoir)
- Maîtres BOCQUENET – KLEBER, Notaires à BESANCON, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AB n° 466 470, d'une superficie de 5 ares 51 et appartenant à Mr MOUTEREAU Thierry (Chemin des Vignes)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces 3 déclarations d'aliéner.

B/ CONTRAT DE TRAVAUX DE BUCHERONNAGE ET/OU DEBARDAGE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu' un contrat de travaux a été conclu avec l'entreprise Laurent SIMONIN 2 Rue de la Fougère à LE GRATTERIS aux conditions suivantes :

- Parcelle 32 : abattage, façonnage et débardage au prix de 18 € le m3
- Parcelle 32 : éhoupage au prix de 40 € l'arbre

7. INFORMATIONS DIVERSES

A/ Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'INSEE a transmis le chiffre de la population de Grandfontaine au 1/1/2013 : 1.451 habitants

B/ Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syded s'est réuni le 28/12/2012 concernant la TCFE. Il précise que l'Assemblée Nationale a adopté le 7/12/2012 un amendement déposé par le Gouvernement et l'a intégré dans la Loi de Finances Rectificative 2012, amendement permettant le prolongement de la dérogation de la loi NOME déjà voté dans les mêmes termes fin 2011 et concernant uniquement la TFCE. Il ne sera plus possible de rapporter la délibération du SYDED mettant en place la TCFE à compter du 1/1/2013.

C/ Mme BORNAND informe le Conseil Municipal que certains administrés ont remercié la commune de Grandfontaine pour le colis des Aînés

Séance levée à 18 H 20

La secrétaire,
R. JACQUEMAIN

Le Maire,
F. LOPEZ